



Bulletin d'adhésion 2016 – 2017

Activité : Tennis

Page 1/2



- Création
 Renouvellement

ETAT CIVIL DU LICENCIÉ :

Homme/Garçon Femme/Fille

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Téléphone domicile :

Téléphone travail :

Mobile :

Email :

SI MINEUR

ETAT CIVIL DU REPRESENTANT
LEGAL :

Homme Femme

Nom :

Prénom :

ACCORD DE LICENCE

INFORMATIQUE ET LIBERTES :

La loi informatique et liberté N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Toutes les informations de ce document font l'objet d'un traitement informatique et le licencié dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès du Secrétaire Général de l'ASPTT. Ces coordonnées pourront être cédées à des partenaires commerciaux avec faculté pour le licencié de s'opposer à leurs divulgations.

CESSION DU DROIT A L'IMAGE :

Le licencié ou le responsable légal de l'enfant licencié autorise l'AS ASPTT de CHARLEVILLE-MEZIERES à utiliser les images prises dans le cadre des activités, sans contrepartie financière. **Si vous ne le souhaitez pas, vous devez le signaler, par courrier recommandé**, adressé à Monsieur le président général 18 rue Delvincourt 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES, en indiquant : nom, prénom et adresse.

AUTORISATION PARENTALE : (pour les mineurs)

Je soussigné(e) M. ou Mme

.....
représentant légal de

.....
certifie lui donner l'autorisation de :

- se licencier à la FSASPTT et d'adhérer à l'ASPTT pour toutes les activités

- prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.

J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.

La personne à contacter en cas d'accident est :

.....
N° de téléphone :

ASSURANCE :

L'établissement d'une des 2 licences permet à son titulaire de bénéficier des assurances Responsabilité civile, Assistance et Dommages corporels souscrites par la FSASPTT. L'assurance « dommages corporels » est facultative mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance dommages corporels. Le montant de l'assurance compris dans le prix de la licence loisir est de 1,84 € et dans celui de la licence adhésion 0,60 €. Si vous ne souhaitez pas cette assurance dommages corporels, le montant de cette dernière sera déduit.

En cas de refus de souscription de l'assurance Dommages Corporels, le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toutes connaissances de cause.

Je soussigné(e)

.....
reconnais avoir pris connaissance :

- de la notice s'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT (notice aussi disponible sur le site www.asptt.com)

- des statuts et règlement intérieur (disponible au secrétariat de l'association)

Je suis satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés.

Il est rappelé en cas de refus d'adhésion aux garanties proposées par une autre fédération, l'assureur de la FSASPTT ne prendra pas en charge les risques refusés, et par conséquent refusera le dossier de sinistre.

ETAT SPORTIF DU LICENCIÉ :

Licence FFT antérieur : oui Numéro de licence :

non

Certificat médical : oui Date :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation de la Fédération.

A

Le

Signature obligatoire

(du licencié ou du représentant légal)



- Baby tennis – enfants nés en 2013/2014 : 100 €**
- Mini tennis - enfants nés en 2011/2012 : 125 €**
- Ecole de tennis - enfants nés entre 1999 et 2010 :**
 - Cotisation 1^{er} enfant : **80 €**
 - Cotisation enfant supplémentaire : **70 €**

Cours Loisir/Initiation

- 1 entrainement/semaine : **150 €**
- 2 entrainements/semaine : **240 €**

Cours Compétition/Equipe

- 1 entrainement/semaine : **180 €**
- 2 entrainements/semaine : **270 €**

Je désire participer au championnat par équipe jeune (en fonction des places disponibles)

Adulte – Avant 1999 :

- Etudiant : **80 €**
- 1^{ère} raquette : **160 €**
- 2^{ème} raquette (2^{ème} adulte d'une même famille): **145 €**

Cours adultes :

- 200 €** en une seule fois
- 90 €/** trimestre (bases 9 séances par trimestres)

Je désire participer au championnat par équipe adulte (en fonction des places disponibles) : **hiver** **printemps**

Forfait famille (3 ou 4 cotisations) : 360 €

Noms et prénoms des bénéficiaires du forfait famille :

.....

.....

.....

.....

Horaires et Disponibilités

Pour le baby et mini tennis le nombre de places est limité pour chaque date : la priorité se fera dans l'ordre des inscriptions.

Baby tennis : Mardi de 17h20 à 18h

OU Mercredi 13h50 à 14h30

Mini tennis : Mardi 17h30 à 18h30

OU Samedi 11h30 à 12h30

Nous vous rappelons que l'école de tennis fonctionne sur la base de 25 séances annuelles et que toute année débutée à l'école de tennis sera due entièrement.

Ecole de tennis et Adultes :

Jours	Disponible à partir de	Non dispo.
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

Règlement fait :

- En espèces de _____ € le ___ / ___ / ___
- Chèques loisirs, bons CAF : _____ € le ___ / ___ / ___
- Chèques

Cadre réservé à l'ASPTT

Date	Nom du porteur	N° chèque	Montants	Date d'encaissement

Le premier chèque ne peut être tiré qu'à partir d'Octobre de l'année en cours (début de la saison comptable).